

DECISION DU PRESIDENT

PORTANT CRÉATION DE SEPT VACATIONS DANS LE CADRE DES EXAMENS DE FIN DE CYCLE 2022 AU CONSERVATOIRE D'ALFORTVILLE

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

VU l'arrêté du Président n°AP2021-076 du 10 septembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Fabien TASTET et Madame Sonia BRUNET-BARAT ;

CONSIDERANT que dans le cadre du cursus d'étude du conservatoire à rayonnement intercommunal d'Alfortville, il est nécessaire que les cycles d'enseignement soient validés par un examen terminal ;

CONSIDERANT qu'afin de constituer les jurys de ces examens de fin de cycles, Grand Paris Sud Est Avenir fait appel à des intervenants extérieurs ;

CONSIDERANT qu'à cet égard, il convient de créer des vacances ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Sont créées sept vacances pour l'organisation de jurys dans le cadre d'examens de fin de cycles au conservatoire à rayonnement intercommunal d'Alfortville, conformément au tableau ci-annexé.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	28/03/22
Accusé réception le	28/03/22
Numéro de l'acte	DC2022/257
Identifiant télétransmission	094-200058006-20220322-lmc133494-AU-1-1

ARTICLE 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Monsieur le comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 28 mars 2022.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



Signé
Fabien TASTET

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	28/03/22
Accusé réception le	28/03/22
Numéro de l'acte	DC2022/257
Identifiant télértransmission	094-200058006-20220322-lmc133494-AU-1-1

Création de vacations de jury dans le cadre des examens de fin de cycles musique - Avril - Mai 2022

Nature de la vacation	Profession du vacataire	Nombre de vacations	Nombre d'heures par vacation	Date et heure	Lieu	Rémunération brute sur la base de 25 € bruts/H
Jury	Professeur Guitare classique	1	2h	15/04/2022 15h - 17h	Conservatoire Alfortville	50 €
Jury	Professeur Flûte traversière	1	2h	15/04/2022 17h30 - 19h30	Conservatoire Alfortville	50 €
Jury	Professeur Clarinette	1	2h	19/04/2022 16h30 - 18h30	Conservatoire Alfortville	50 €
Jury	Professeur Piano	1	6h	20/04/2020 13h - 19h	Conservatoire Alfortville	150 €
Jury	Professeur Accordéon	1	3h	20/04/2022 17h -20h	Conservatoire Alfortville	75 €
Jury	Professeur Chant lyrique	1	2h	21/04/2022 14h - 16h	Conservatoire Alfortville	50 €
Jury	Professeur Flûte à bec	1	2h	16/05/2022 17h30 - 19h30	Conservatoire Alfortville	50 €